

**Délibération n°2019/52**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 715-2, L. 613-2, R. 719-51 à R. 719-112 ;  
Vu le code de l'éducation et notamment les articles R. 715-9 et suivants ;  
Vu les statuts, en vigueur de l'établissement.

Le conseil d'administration réuni le 18 décembre 2019 :

**Objet : Tarifications diverses – Politique de prix et de remise formations continues 2020**

Le conseil d'administration valide la politique de prix et de remise pour l'année 2020 pour les programmes de formation présentés dans les documents joints (note de politique de prix et fichier Excel des tarifs 2020).

**Résultat du vote :**

Nombre de membres : 22  
Votants : 16  
Pour : 16  
Contre : 0  
Abstention : 0

Troyes, le 18 décembre 2019  
Le président du conseil d'administration



Ronan STEPHAN

Publié sur le site internet de l'UTT le : 20/12/2019

Transmis à Mme la Rectrice, chancelière des universités le : 20/12/2019